

## Ordre du jour du Conseil du jeudi 25 avril 2019

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux, nous avons l'honneur de vous convoquer, à la séance du Conseil communal qui aura lieu **jeudi 25 avril 2019 à 19h30** en la **salle du Conseil de l'hôtel de Ville, rue Emile de Brabant 2 à 1360 PERWEZ.**

L'ordre du jour de la séance sera le suivant :

<b>SÉANCE PUBLIQUE</b>
------------------------

### SECRETARIAT

1. Conseil communal - Règlement d'Ordre Intérieur - Approbation par les Autorités de Tutelle - Communication - 2.075.2/cr
2. Conseil communal - Règlement d'Ordre Intérieur - Complément - Décision - 2.075.2/cr
3. Intercommunale sociale du Brabant wallon (I.S.B.W.) - Représentants communaux au Conseil d'Administration - Proposition - 1.842/lb

### ASSURANCES

4. Sinistre IMPERBEL-DERBIGUM du 8 juillet 2015 - Autorisation d'ester en Justice - Décision - 2.073.515.2/gs

### FINANCES

5. Centre Public d'Action Sociale - Exercice 2018 - Budget (Services ordinaire et extraordinaire) - Approbation - Décision - 1.842.073.521.1/ju

6. Asbl Canal Zoom – Convention de participation annuelle au fonctionnement – Exercice 2019 – Souscription – Décision – 2.078.51/ju
7. Marchés extraordinaires – Délégation du Conseil au Collège communal – Communication – 1.778.31/ju

#### MARCHES PUBLICS

8. Marché de travaux – Pose d’installations d’éclairage public – Renouvellement de l’adhésion de la commune à la centrale de marché ORES Assets – Décision – 1.824.112/jpf
9. Assistance moyenne tension – Convention de Collaboration entre la commune et ORES – Cabines hautes tensions de la salle « Perwez » et de la résidence Trémouroux – Souscription – Décision – 1.811.111/jpf
10. Marché de travaux – Service Communal des eaux – Remplacement d’une conduite d’eau en Eternit, place du Warichet à 1360 PERWEZ – Choix du mode de passation du marché – Fixation des conditions – Décision – 1.778.31/jpf
11. Marché de travaux – Appel à projets dans le cadre de l’aménagement, mise en conformité et embellissement des cimetières wallons et création d’espaces de condoléances et de cérémonies non confessionnelles – Uniformisation des aires de dispersions et créations d’espaces cinéraires dans les cimetières de PERWEZ – Marché en 2 lots :  
    Lot 1 : Aménagement d’une aire cinéraire au cimetière de Malèves ;  
    Lot 2 : Aménagement d’une aire de dispersion au cimetière de Wastines ;  
– Choix du mode de passation du marché – Fixation des conditions – Décision – 1.854/jpf

#### MOBILITÉ

12. Stationnements à durée limitée sur le territoire de la Commune de PERWEZ (zones bleues) – Règlement – Décision – 1.811.122.535/fr
13. Prime vélo électrique et vélo classique – Règlement communal – Abrogation – Adoption – 1.754.21/fr

#### PATRIMOINE

14. Bien appartenant à la Commune – Parcelle située rue Crebeyck et cadastrée 1ère division, section B n°769F – Rétrocession gratuite – Décision – 2.073.511.2/js

#### ENVIRONNEMENT

15. Police administrative – Modification du Règlement général de Police intégré afin de respecter le nouveau règlement d'ordre intérieur des recyparcs gérés par la S.C.R.L. inBW – Approbation – 1.75/js

#### APPELS A PROJETS PROVINCIAUX

16. Province du Brabant wallon – Appel à projets – Evènements à portée économique en vue de la dynamisation des centres de villes et de villages – Destination Perwez 2019 – Candidature – Décision – 1.836.1/rr
17. Province du Brabant wallon – Appel à projets – Investissements à portée économique en vue de la dynamisation des centres de villes et de villages – Vitrophanie Perwez Commerces 2019-2021 – Candidature – Décision – 1.836.1/rr
18. Province du Brabant wallon – Appel à projets – Amélioration de la mobilité/sécurisation des voiries – Remise en état du sentier 38, « sentier de la cure » à Orbais, rue Trémouroux à 1360 PERWEZ – Candidature – Décision – 1.81/jpf
19. Province du Brabant wallon – Appel à projets – Acquisition de matériel permettant un procédé de désherbage alternatif aux pesticides – Acquisition d'un porte-outils – Candidature – Décision – 1.81/jpf
20. Province du Brabant wallon – Appel à projets – Actions mises en place par les communes et CPAS du Brabant wallon pour agir contre l'isolement des aînés en améliorant leur mode de vie et leur santé – Action « Boîtes jaunes » – Candidature – Décision – 1.842.6/mvb

SÉANCE HUIS CLOS
------------------

#### SECRETARIAT

1. Télévision communautaire Canal Zoom – Administrateur de secteur – Incompatibilité – Nouvelle proposition – Décision – 1.817/lb

#### ENSEIGNEMENT COMMUNAL

2. Ecole communale de THOREMBAIS-SAINT-TROND – Institutrice maternelle à titre temporaire – Emploi non-vacant – 13 périodes – A partir du 11 mars 2019 – Remplacement – Collège du 21 mars 2019 – Ratification – 1.851.11.08/gs
3. Ecole communale de THOREMBAIS-SAINT-TROND – Institutrice primaire à titre temporaire – Emploi non-vacant – 8 périodes – A partir du 11 mars 2019 – Remplacement – Collège du 21 mars 2019 – Ratification – 1.851.11.08/gs

4. Ecole communale de PERWEZ - Institutrice primaire à titre temporaire - Emploi non-vacant - 4 périodes - A partir du 11 mars 2019 - Remplacement - Collège du 21 mars 2019 - Ratification - 1.851.11.08/gs
5. Ecole communale de THOREMBAIS-SAINT-TROND - Institutrice primaire à titre temporaire - Emploi non-vacant - 1 période sur fonds propres - A partir du 11 mars 2019 - Remplacement - Collège du 21 mars 2019 - Ratification - 1.851.11.08/gs
6. Ecole communale de THOREMBAIS-SAINT-TROND - Institutrice primaire à titre temporaire - Emploi non-vacant - 4 périodes - A partir du 11 mars 2019 - Remplacement - Collège du 21 mars 2019 - Ratification - 1.851.11.08/gs
7. Ecole communale de THOREMBAIS-SAINT-TROND - Maître de philosophie et de citoyenneté à titre temporaire - Emploi non-vacant - 3 périodes - A partir du 11 mars 2019 - Remplacement - Collège du 21 mars 2019 - Ratification - 1.851.11.08/gs
8. Ecole communale de PERWEZ - Institutrice primaire à titre temporaire - Emploi non-vacant - 16 périodes - A partir du 11 mars 2019 - Remplacement - Collège du 21 mars 2019 - Ratification - 1.851.11.08/gs
9. Ecole communale de MALEVES - Institutrice maternelle à titre temporaire - Emploi non-vacant - 13 périodes - A partir du 14 mars 2019 - Remplacement - Collège du 21 mars 2019 - Ratification - 1.851.11.08/gs
10. Ecole communale de THOREMBAIS-LES-BEGUINES - Institutrice maternelle à titre temporaire - Emploi non-vacant - 11 périodes - A partir du 11 mars 2019 - Remplacement - Collège du 28 mars 2019 - Ratification - 1.851.11.08/gs

Arrêté par le Collège communal du mardi 11 avril 2019

Le Directeur général,

Michel RUELLE



Le Bourgmestre,

Jordan GODFRIAUX



*Extraits du règlement d'ordre intérieur du conseil communal*

*Article 20*

*Sans préjudice de l'article 22, pour chaque point de l'ordre du jour des réunions du conseil communal, toutes les pièces se rapportant à ce point - en ce compris le projet de délibération et la note de synthèse explicative visés à l'article 10 du présent règlement - sont mises à la disposition, sans déplacement, des membres du conseil, et ce, dès l'envoi de l'ordre du jour. Durant les heures d'ouverture des bureaux, les membres du conseil communal peuvent consulter ces pièces au secrétariat communal.*

*Article 21*

*{Le directeur général ou le fonctionnaire désigné par lui, ainsi que le directeur financier ou le fonctionnaire désigné par lui, se tiennent à la disposition des conseillers afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers dont il est question aux articles 20 et 20bis du présent règlement, et cela pendant deux périodes précédant la séance du conseil communal, l'une durant les heures normales d'ouverture de bureaux, et l'autre en dehors de ces heures. Afin d'éviter que plusieurs conseillers sollicitent en même temps des explications techniques sur des dossiers différents, ces derniers prendront rendez-vous avec le directeur général ou le fonctionnaire délégué par lui.}*

*Durant les heures d'ouverture des bureaux, les fonctionnaires communaux désignés par le directeur général fournissent aux membres du conseil communal qui le demandent des informations techniques au sujet des documents figurant aux dossiers dont il est question à l'article 20.*

*Les membres du Conseil communal désireux que pareilles informations leur soient fournies conviennent avec le fonctionnaire communal concerné des jour et heure auxquels ils lui feront visite. Le Directeur général ou le fonctionnaire délégué par lui, ainsi que le Directeur financier ou le fonctionnaire délégué par lui, se tiennent à la disposition des conseillers afin de leur donner des explications techniques à la compréhension des dossiers, et cela spécialement :*

- durant les heures normales d'ouverture des bureaux, soit le lundi matin, qui précède la séance du conseil communal, entre 9h00 et 11h00*
- durant une période en dehors des heures normales d'ouverture des bureaux, soit le jeudi qui précède le conseil communal, entre 16h30 et 18h30.*